Programme d'action communautaire Socrates

1994/0001(COD) - 03/02/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Parlement européen et du Conseil porte sur l'établissement du programme d'action communautaire "SOCRATES". Ce programme, institué pour une période de 5 ans allant du 01.01.1995 au 31.12.1999, vise à contribuer au développement d'une éducation et d'une formation de qualité et d'un espace européen d'éducation ouvert. Doté d'un budget de 1005,6 millions d'Ecus sur 5 ans, "SOCRATES" poursuit trois objectifs : - promouvoir la coopération dans l'enseignement supérieur : il s'agit pour l'essentiel d'actions reprenant les activités de l'ancien programme ERASMUS : promotion de la dimension européenne dans les établissements d'enseignement supérieur, établissement de réseaux universitaires européens et financement de bourses de mobilité des étudiants; - promouvoir la coopération dans l'enseignement scolaire ("Europe à l'école") : c'est la principale nouveauté du programme qui prévoit la constitution de partenariats entre établissements scolaires d'Etats membres différents pour la réalisation conjointe de projets éducatifs (école pré-scolaires, primaires et secondaire), notamment dans le domaine des langues, du patrimoine culturel, de la protection de l'environnement ou d'autres thèmes d'intérêt commun. Il s'agira également de favoriser la création de réseaux regroupant par domaine thématique, les établissements engagés dans de tels partenariats, facilitant ainsi les échanges d'informations, l'amélioration ou la réalisation de nouveaux produits pédagogiques. Enfin, on cherchera également à promouvoir la scolarisation des enfants de travailleurs migrants et tsiganes, et à faciliter l'actualisation des compétences des personnels de l'éducation; -réaliser des mesures transversales s'adressant à tous les niveaux d'enseignement : promotion de la connaissance des langues dans la communauté et de l'éducation ouverte et à distance. Des actions sont également prévues pour promouvoir l'information et les échanges d'expériences notamment par l'extension du réseau EURYDICE (programme d'information sur l'éducation dans la Communauté), et par des visites d'études au profit d'acteurs-clés de l'éducation (mesures de type "ARION").